ASSISTANT DE JUSTICE AU PASSE ET AU PRESENT. EXPERIENCES AU SEIN D'UNE ORGANISATION EN EVOLUTION

Valérie Claus et An Schoofs
Assistentes de justice

Mesdames et Messieurs, bonjour,

Vous avez entendu ma collègue Valerie et moi-même présentées comme des assistantes de justice.
Mais te souviens-tu, Valerie, avant que nous ne portions le titre d'assistant de justice, tu étais assistante de probation et moi-même, j'étais assistante sociale pénitentiaire.
Notre collègue était assistant de médiation et il y avait des assistants sociaux auprès du service d'accueil des victimes. À cette époque, d'ailleurs pas si lointaine, nous ne parlions pas encore de missions civiles, ni de surveillance électronique, pas plus que de peine de travail autonome et encore moins de travail social de première ligne.

A l'occasion de la célébration du dixième anniversaire, permettez-nous d'évoquer un instant, avec nostalgie, quelques anecdotes sur la manière dont les choses se déroulaient autrefois.
Bon nombre d'entre nous se rappelleront combien nous dépendions des établissements pénitentiaires pour tout ce qui relevait du soutien administratif.
Lorsque nous avions besoin d'un stylo ou de papier, nous devions nous rendre chez le comptable de la prison, qui nous rappellait à chaque fois que nous étions de gros consommateurs de leur matériel. Comme si nous ne faisions pas partie du personnel !
Nous devions payer nous-mêmes nos timbres-poste, qui ne nous étaient remboursés que 3 à 4 mois plus tard.

Par contre, pour ce qui concerne la méthodologie de travail, nous relevions du service social central, « Bruxelles », tel que nous le nommions au travail. Un service qui a entretemps changé de nom à diverses reprises.
Nos collègues de la médiation pénale et de l'accueil des victimes relevaient encore à l'époque des parquets.
Notre pratique reposait sur la déontologie de l'assistant social ; le diplôme que possédaient la majorité d'entre nous, ainsi que sur l'expertise des collègues plus anciens et enfin sur les moments d'échange et de réflexion entre collègues.

Les maisons de justice ont vu le jour dans la foulée des réformes initiées au sein de la justice à partir 1996 et l'idée a peu à peu pris forme. J'étais encore étudiante à l'époque, mais je me souviens qu'on parlait déjà à cette période d'améliorer l'accompagnement des personnes remises en liberté et de réorganiser les services parajudiciaires.

Quelques mois après mon engagement, je me suis mieux rendu compte qu'il était bien nécessaire d'accroître les moyens matériels et humains face au nombre croissant des missions confiées au secteur parajudiciaire. À l'époque, il n'était pas rare en effet de devoir gérer 150 dossiers en même temps.

J'ai vu les missions se diversifier ; le profil des personnes engagées s'y adaptait, évidemment. Je me souviens d'une collègue arrivant en 1997 pour travailler en « Missions civiles » lorsqu'elle racontait son 1er jour. Convoquée à Lantin pour y signer son contrat, elle s'était demandée si elle allait devoir recevoir des parents qui divorcent en prison... Lorsqu'on lui a annoncé que son bureau se trouvait dans un service extérieur, ça l'a rassurée un peu mais, à l'adresse indiquée, elle s'est trouvée devant une petite plaque : « Service Social d'Exécution des Décisions Judiciaires », une autre « Probation ». En haut de l'escalier, il était indiqué « secteur des prisons ».
À l'époque, il faut reconnaître que la structure n'était pas vraiment adaptée aux nouvelles missions civiles auxquelles elle était affectée ! D'ailleurs le jargon du service était déjà créé : on parlait de « mesures civiles » qu'on opposait plus ou moins aux « mesures pénales ». Il semble qu'on était loin ici de réaliser que l'action civile du justiciable est celle qu'il initie lui-même en saisissant la Justice pour trancher un conflit, résoudre une difficulté de sa vie quotidienne.

A la création des maisons de justice, il paraissait évident que tous les collègues porteraient le même nom et auraient le même statut, à savoir celui d'assistant de justice.
Finalement, nous pouvions tous avoir le sentiment d'appartenir à un seul service, ce qui était totalement une nouvelle donne pour nous. Car, il faut bien l'avouer, nous nous sommes longtemps heurtés à un problème de reconnaissance et d'identification en tant que professionnels dans le contexte parajudiciaire. Cette identité collective devait nous permettre de répondre aux besoins spécifiques de chaque maison de justice. Et ce, en fonction de la charge de travail dans chaque mission d'éviter ainsi les listes d'attente.

C'est vrai ce que tu dis, An, mais aujourd'hui, on constate cependant que cette flexibilité a pour conséquence que nous avons moins le temps de nous perfectionner dans une matière. Nous touchons un peu à tout mais parfois de manière plus superficielle alors qu'auparavant, plusieurs années de travail dans la même mission nous permettaient d'acquérir une expérience significative dans ce domaine. Cela étant dit, il faut aussi reconnaître que la flexibilité qu'on nous demande aujourd'hui nous permet également de pouvoir changer de mission plus facilement qu'auparavant.

Il est clair que tous ces changements ont dessiné l'avenir, Valerie. Mais commençons par le commencement. Nous sommes en 1999. Une bonne année, nous semble-t-il, pour la justice. Finalement, les différentes missions (guidance d'auteurs, médiation pénale, accueil des victimes, missions civiles) relèveront d'un seul service : la maison de justice. Chaque maison s'est vu assigner son propre directeur et une nouvelle fonction a vu le jour : celle de coordinateur des mesures judiciaires alternatives, qui a pour tâche d'harmoniser l'exécution des mesures alternatives au sein de son propre arrondissement.

La création des maisons de justice, c'est aussi le symbole de la porte ouverte. Plus qu'un logo sur nos papiers à entête, cela représentait l'ouverture de la justice au citoyen, qu'il soit parent en désaccord avec son ex-conjoint au sujet de l'hébergement des enfants, qu'il soit auteur ou qu'il soit victime. Il s'agit d'organiser une justice plus accessible, plus efficace et plus humaine. Et tout de suite, je constate que ça change au niveau de l'accessibilité, un dynamisme nouveau est perceptible : la porte de la maison de justice reste désormais ouverte en journée, il y a de la couleur sur les panneaux qui annoncent les différentes missions dans le hall d'entrée, on engage du personnel, il existe des folders explicatifs des missions à disposition du public dans les salles d'attente.

Il faut malheureusement aussi reconnaître, Valerie, que 10 ans plus tard, il reste encore quelques points d'attention au niveau de l'accessibilité de la maison de justice. Tel est par exemple le cas des personnes avec une voiture d'enfant ou des personnes en fauteuil roulant qui, une fois devant la porte d'entrée, ne peuvent emprunter l'ascenseur parce que celui-ci est trop étroit.
Pour nous, l'accessibilité commence dès l'instant où vous arrivez devant le bâtiment. Le fait que dans certaines maisons où les services sont installés aux étages, vous deviez parfois chercher plusieurs minutes pour trouver votre chemin ou tomber sur quelqu'un à qui vous pouvez éventuellement demander le chemin est, à notre avis, un aspect qui pourrait encore être amélioré.
En notre qualité d'acteurs de terrain, nous tenons à l'idée de garder et de préserver une justice humaine. Et nous pensons que cette idée doit être mise en pratique concrètement dès le premier instant, c'est-à-dire à partir du moment où vous arrivez au bâtiment de la maison de justice. Pour nous, cette vision se traduisait notamment par notre logo qui symbolisait cette porte ouverte des maisons de justice et il est regrettable que ce logo ait disparu.

C'est vrai, An, mais aujourd'hui, concrètement, je me rends compte que des préoccupations sécuritaires refont surface et gagnent le citoyen. Et la justice n'est-elle pas finalement le reflet de cette évolution ? Même le nom de notre fonction a perdu son aspect social. Notre structure aussi en est affectée, à tel point qu'aujourd'hui, certaines maisons de justice referment leurs portes en journée... et nous le regrettons. Nous sommes conscients des préoccupations de nos concitoyens qui se sont surtout manifestées depuis « l'affaire Dutroux » et nous vivons aussi, de plus en plus, dans le contenu de notre travail, les conséquences de ces préoccupations (notamment le glissement progressif de l'aide vers le contrôle) mais nous ne sommes pas nécessairement persuadés que c'est la bonne solution, la solution la plus efficace. Ce serait sans doute intéressant de réfléchir et de se demander si c'est dans cette direction que les maisons de justice veulent évoluer. Ne serait-ce pas l'occasion de réfléchir à la direction que le Service veut prendre et dès lors d'être plus actif, en tant que « Service Maison de Justice », dans le débat présent dans notre société, notamment dans la presse ?

Nous avons la chance d'avoir aujourd'hui une direction générale qui est spécifique aux maisons de justice. Or, nous entendons tous les jours dans la presse des informations relatives à la Justice ainsi que les réactions de nombreux secteurs à ces nouvelles mais nous n'entendons que rarement la réaction de notre direction générale. La vision développée par celle-ci est dès lors largement méconnue du monde extérieur.

Les missions existantes, comme la médiation pénale et l'accueil des victimes, n'ont pas été adjointes à la maison de justice sans coup férir : en effet, le parquet ne voyait pas d'un bon œil le transfert de « ses » assistants sociaux partir pour les maisons de justice et le changement d'emplacement a également influencé la visibilité à l'égard des magistrats, ce qui s'est exprimé dans le nombre de dossiers. Se pourrait-il que ce déménagement soit intervenu trop rapidement et que l'on n'ait pas laissé le temps de passer d'habitudes profondément ancrées à une nouvelle situation intégrée ?

10 ans plus tard, on constate tout de même que la collaboration avec les magistrats s'est adaptée et que les difficultés de visibilité se sont un peu aplanies. Même si les collègues de l'accueil des victimes et de la médiation pénale n'avaient pas besoin de matériel (ils avaient en général tout ce dont ils avaient besoin) il est important de souligner qu'ils pouvaient enfin compter sur une structure, sur une organisation pour les soutenir dans leur positionnement face aux magistrats.

C'est vrai, Valerie, mais le fait est tout de même aussi que, sous prétexte d'efficacité, beaucoup de choses ont été supprimées, aussi bien des choses qui tournaient à merveille que celles qui fonctionnaient moins bien. Les réunions de ressort entre collègues d'une même mission en sont un exemple. Outre le fait, que c'était un lieu de réflexion sur la pratique quotidienne, c'était également un endroit où les collègues qui se chargeaient seuls d'un nouveau service pouvaient trouver un support.
Ces réunions de ressort ont été supprimées et n'ont été remplacées par rien d'autre. Il est regrettable que ce type de réunions n'ait pas été repris de manière générale. Or, de nombreux assistants de justice en sont demandeurs.

Jusqu'à présent, on vous a déjà parlé de l'accueil des victimes, de la médiation pénale, des auteurs mais pas encore de l'accueil du citoyen. Le service « accueil social de première ligne » était la mission à créer car c'est principalement ce créneau d'ouverture au citoyen qui était perçu comme novateur et qui était annoncé au grand public par la presse. J'apprécie personnellement cet esprit et plusieurs d'entre nous s'engagent à créer cette mission. Ce sont au départ les demandes des citoyens se présentant à la maison de justice qui nous ont amenés, nous les assistants de justice preneurs de cette démarche, à constituer de la documentation pour répondre aux interpellations locales. En réunion de concertation avec d'autres collègues, je constate que ce service se développe de façon variable d'une maison de justice à l'autre, en fonction de l'importance de celle-ci, de la marge de manœuvre possible des directeurs, de la disponibilité du personnel. Ce qui est commun, en tout cas, c'est que beaucoup d'assistants de justice souhaiteraient que cette mission puisse prendre de l'ampleur car l'esprit d'ouverture des maisons de justice leur tient à cœur.

Quelle déception, dès lors, lorsque le BPR, dans son souci – tout à fait louable par ailleurs - d'offrir un service uniforme aux citoyens, définira les domaines de compétence de ce service et les limitera à l'information générale dans les matières liées aux activités de la maison de justice...

Le BPR....le mot est lâché ;......Business Process Reengineering
BPR, trois initiales pour désigner un programme dont nous avons eu vent par des bruits de couloirs. D'abord, personne ne parvenait à le prononcer correctement (et aujourd'hui – à part ma collègue - , plus personne ne s'y risque). Ensuite, les quelques éléments qui fusaient officieusement étaient loin d'être positifs. Ca m'apparaissait à l'époque comme un recueil de règles qui devaient nous dire « comment faire ». De plus, « tout » était prévu et nous étions priés d'exécuter cela sans discuter... C'est dire l'engouement qui était le mien de devoir mettre en application les instructions de travail reprises dans ce recueil...
Est ensuite venu le moment de l'implémentation. Nous avons été invités à prendre connaissance du BPR de manière générale. Par la suite, des sessions séparées ont été organisées spécifiquement pour toutes les missions de la maison de justice. Au fur et à mesure que l'implémentation progressait, nous nous sommes rendu compte que nous reconnaissions malgré tout souvent notre pratique dans le contenu.

Heureusement, cela signifiait au moins que nous ne dysfonctionnions pas complètement. C'était malgré tout aussi un signal encourageant, car cela signifiait que la pratique que nous avions acquise de collègues plus anciens et la pratique que nous avions développée au fil des ans étaient reprises par le service comme étant l'attitude professionnelle à adopter par un assistant de justice.
Ce qui m'a paru encourageant aussi, c'est que des possibilités d'adaptation suivant les situations, suivant les spécificités locales, existaient. Le BPR ne m'apparaissait plus comme un énorme mode d'emploi à suivre scrupuleusement de A à Z, un peu comme ces modes d'emploi de meubles en kit, qui sous peine de ne pas être suivis à la lettre donnent comme résultat une porte qui ne tient pas ou un tiroir qui ne ferme pas. Le BPR pouvait donc être adapté, en quelque sorte, pour autant que je sache expliquer pourquoi, dans tel ou tel cas, je ne l'avais pas suivi. Il s'agit donc davantage d'une balise que d'un code, une « Vérité absolue ». Ouf ! Ma pratique n'était pas (trop) mise à mal et j'avais encore la possibilité de faire preuve d'imagination et surtout de réflexion.

Si nous insistons tant sur l'importance de la possibilité de réflexion critique propre à notre pratique, c'est que nous trouvons essentiel que nos nouveaux collègues n'utilisent pas le BPR comme un code ou un livre de recettes à exécuter jusqu'à la dernière ligne sans savoir pourquoi ou sans se poser de questions.
Naturellement, il est évident que nous travaillons dans un contexte défini, dans un cadre spécifique clairement délimité dont nous ne pouvons sortir ; mais à l'intérieur de ce cadre, nous avons toute latitude pour travailler en réels professionnels du social. Car nous ne devons pas perdre de vue que nous travaillons avec des êtres humains et qu'en l'occurrence, rien n'est jamais tout blanc ou tout noir.
Il est toujours très important de contextualiser les choses.

Grâce au BPR, à ses 345 instructions de travail et ses 300 documents-types, les assistants de justice n'ont plus à bricoler des convocations. Les instructions de service sont bien présentes pour expliquer le

processus d'intervention pour chaque mission, le canevas des rapports est clair. Tout est prévu ou presque...

Tout cela paraît bien beau, Valerie, mais je ne veux pas devenir un robot qui se contente d'exécuter. Regarde ce qui se passe si l'on utilise les documents-types sans réfléchir davantage. Il peut alors arriver que l'on envoie une lettre à une victime décédée. Ou une lettre portant l'adresse de la maison de justice, l'adresse du parquet ainsi que 6 numéros de téléphone différents.
Lorsque nous parlons d'une justice transparente, il nous reste encore du pain sur la planche si tu penses qu'un mode d'emploi est nécessaire pour comprendre une lettre.
L'utilisation de documents communs et informatisés est une bonne chose, nous ne dirons pas le contraire, mais il reste important de s'y attarder et de les individualiser au besoin. Il faut aussi admettre que l'introduction d'un programme informatique commun a créé une petite révolution dans nos services, quand on voit d'où nous venons avec notre papier carbone, nos machines à écrire et notre typex.

Avant la création des MJ, l'aspect « aide » était prédominant sur l'aspect « contrôle », bien plus qu'aujourd'hui, même si les deux restent présents.
Si on prend par exemple le fait que nous devons aujourd'hui demander un document d'identité aux justiciables ou au milieu d'accueil, nous sommes plutôt mal à l'aise face à cela... Deviendrions-nous des policiers ou des agents purement administratifs ? C'est d'ailleurs une question qui a fait débat au sein des équipes avec l'arrivée des peines de travail autonome quand on voit le peu de place qu'occupe la guidance dans cette mission.

Un autre exemple est la surveillance électronique, la mission la plus récente qui est venue s'ajouter aux maisons de justice. Dans le cadre de cette mission certainement, nous percevons le risque de voir l'aspect social de notre travail disparaître totalement si nous n'y prenons garde. Déjà, on a l'impression que les assistants de justice ne sont présents que pour établir des horaires, mais nous tenons à insister sur le fait que pour nous, l'aspect accompagnement reste important dans cette mission. Sans doute l'histoire de cette mission explique-t-elle en partie les différences de vision : au
départ, la surveillance électronique faisait partie des prisons, de la sphère répressive.

En effet, Valerie, mais aujourd'hui, la surveillance électronique fait partie de la maison de justice et la logique des prisons s'oppose régulièrement à celle des maisons de justice. Nous réalisons d'autant plus qu'à ce jour, il n'est pas simple de trouver et de maintenir un bon équilibre entre, d'une part, le contrôle, un contrôle inhérent à notre mission, et d'autre part, l'accompagnement social, qui est tout aussi nécessaire dans le cadre de l'inclusion sociale.
Les rumeurs qui circulent au sujet d'une éventuelle privatisation d'une partie de la mission de surveillance électronique nous préoccupent.

Il ne faut pas se bercer d'illusion sur le travail que nous faisons avec la population que rencontrent la plupart d'entre nous. Même si nous constatons, comme nous l'avons déjà dit plus tôt, une transformation de ce que la société attend de nous, une transformation de la perception de la fonction même d'assistant de justice par nos jeunes collègues, par nos concitoyens, nous sommes conscients qu'il faut diminuer au maximum la récidive, mais on ne peut pas laisser croire que notre intervention fait disparaître totalement le risque que cela arrive. L'aspect social dans notre travail est et reste important. En effet, se contenter de la « simple » vérification des conditions sans se préoccuper des difficultés psycho-sociales des personnes avec lesquelles nous travaillons serait une grave erreur.

Aujourd'hui, les maisons de justice sont devenues de véritables entreprises au sein desquelles les techniques de management prennent de plus en plus leurs marques.
Ces techniques offrent l'avantage d'une administration plus objective mais, dans le même temps, elles suscitent aussi énormément de résistance sur le terrain parce qu'elles sont peu accessibles au commun des mortels.
Nous l'avons également ressenti dans la préparation de notre présentation de ce jour, en consignant nos expériences concernant le management.

D'une part, il s'agit d'une évolution importante de ces dernières années dans les maisons de justice, à laquelle nous sommes confrontés dans la pratique quotidienne, durant les réunions ou via les mails que nous recevons de la direction générale.
D'autre part, tout cela nous semble éloigné de notre pratique quotidienne.

Nous sommes frappés aujourd'hui par le fait que la quantité prend peu à peu le pas dans notre travail. Nous sommes arrivés à un stade où l'on pense d'abord en termes de caseload, avant de penser à la personne qui se cache derrière le numéro de dossier.

« Team », « manager processus clé », « ressource planning », « case load », « objectifs opérationnels », « carte stratégique des maisons de justice », « objectifs smart », « swot analyse », « équipe dynamique matricielle », « mission statement ».
si tout ça formalise davantage nos pratiques, ça ne les modifie pas fondamentalement.
Sauf que, à certains moments, on ne parle plus le même langage. La communication au sein de la structure nécessite encore une réelle amélioration. Aujourd'hui, on a l'impression que, de plus en plus, ce sont les experts qui dirigent notre travail. La communication se fait du haut vers le bas, surtout depuis l'entrée en vigueur du BPR. On peut uniformiser un service de cette manière, mais on ne pourra jamais uniformiser les gens avec lesquels on travaille. On devra toujours individualiser, car chaque personne est différente et a le droit d'être traitée dans sa particularité.

Les logiques de management et du travail social se heurtent à certains moments, quantité, rentabilité d'un côté, réflexion, sens de nos actes, être humain de l'autre. Il nous paraît donc important que la logique du travail social puisse rester présente. Nous voudrions réellement que le justiciable soit pris en compte en tant que personne et pas uniquement en tant que dossier.

Et c'est précisément pourquoi, Valerie, nous voulons par exemple participer à des groupes de travail.
Pour nous, l'assistant de justice a une responsabilité et un rôle à jouer dans l'ensemble, notamment donner un feedback au management team sur la façon dont les choses se passent sur le terrain et c'est par notre participation à des groupes de travail que nous pouvons et souhaitons le faire.
Nous nous trouvons dans un service jeune en plein développement.
Nous pensons dès lors qu'un certain nombre de problèmes que nous rencontrons dans notre organisation sont des maux de croissance inhérents à une jeune organisation en développement.
Une jeune organisation mais dotée de membres du personnel qui y travaillent déjà depuis longtemps.

Mais d'autres changements encore sont intervenus au cours des 10 dernières années.
Au niveau du personnel notamment. Le nombre de collègues a été multiplié de façon importante. Dans certaines Maisons de Justice nous sommes plus de 80 à nous répartir différentes missions. Un plus, d'une certaine manière, car la charge de travail n'en a pas forcément été amoindrie pour la cause, le nombre de mandats confiés aux maisons de justice augmentant sans cesse, ainsi que les missions, comme en témoignent la surveillance électronique et les peines de travail autonomes. Tout à coup, on avait plus de moyens, plus d'argent et de personnel. Une des conséquences de cette augmentation est que les « anciens » se sont retrouvés en minorité. Or, dans la pratique quotidienne, ce sont eux qui se chargeaient de l'écolage des nouveaux collègues, écolage qui dépendait alors de leur disponibilité et de leur bonne volonté.

L'élargissement du personnel s'est également accompagné d'un élargissement à d'autres diplômes.
En conséquence, l'attitude de base et les méthodologies du travail social n'étaient plus toujours appliquées.
Du côté des services néerlandophones est née l'idée d'établir une méthodologie de « l'accompagnement obligatoire » à partir d'un modèle éclectique. La méthodologie de guidance d'auteurs a été élaborée en collaboration avec le service formation et transmise à tous les collègues dans le cadre de la formation de base. Cette méthodologie a également été dispensée au travers de l'accompagnement au travail des jeunes collègues de telle sorte qu'on pouvait tous travailler s'une manière relativement uniforme.

Le contenu et la déontologie avaient leur importance dans cette phase.
Aujourd'hui, l'accompagnement au travail existe encore mais revêt un caractère officieux dans certaines maisons.

Chaque nouvel assistant de justice recruté participe aujourd'hui, plus ou moins rapidement, à une formation de base, ce qui permet de donner une formation commune à tous les assistants de justice, pour tous les arrondissements. Même « les anciens », dont je fais partie, ont dû suivre cette formation de base reprenant les principes déontologiques et méthodologiques du service, afin que chacun soit sur la même longueur d'onde.

Mais, Valerie, ce n'est pas parce que nous recevons tous la même base que nous travaillons aussi tous de la même manière. D'où l'intérêt des supervisions où les assistants de justice peuvent réfléchir et trouver des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent durant les entretiens avec des clients.
Depuis la création des maisons de justice, chaque assistant de justice peut participer volontairement à des supervisions. D'ailleurs, avant la création des maisons de justice, il existait déjà une demande pour plus d'uniformité.
Lorsque nous avons été engagés, nous avons compris notre mission comme la guidance de personnes qui arrivent en justice en raison de circonstances comme leur personnalité, leur contexte, leur vécu... Le service offrait peu d'encadrement à ce niveau.
Nous nous référions surtout à notre formation qui était en grande partie axée sur le travail social.
Nous avons demandé conseil auprès de collègues au sein du service. Une formation était bien prévue, mais n'était pas systématique. Afin de répondre à nos besoins, nous constituions parfois entre nous des groupes de travail autour de certains thèmes.

10 ans après la création des Maisons de Justice, qu'en est-il ? Comment les choses se sont-elles passées ? Sur le terrain, comment avons-nous vécu cela ?

Au cours de la précédente demi-heure, nous avons voulu vous faire partager nos expériences.
Notre récit de ce matin est un recueil d'impressions et d'expériences d'un groupe de travail de 10 assistants de justice de tous les secteurs (Missions Civiles, Médiation Pénale, Accueil des Victimes, guidance d'auteurs, Service d'Accueil de Première ligne, coordinateur).
Ce sont nos expériences personnelles et nous ne nous exprimons certainement pas au nom de tous les assistants de justice car il y a de fortes chances que bon nombre de collègues ne se reconnaissent pas dans notre histoire.
Nous pensons singulièrement aux collègues entrés en service ces dernières années et qui n'ont pas connu la période antérieure aux maisons de justice et le passage aux maisons de justice.

Comme vous l'aurez compris, en 10 ans, beaucoup de choses ont changé dans les maisons de justice. Nous n'avions pas la possibilité d'aborder ici en détails tous ces changements. Nous avons donc effectué un tri et nous vous avons présenté ce qui nous semblait significatif.
Ce que nous voudrions que vous reteniez, en fin de compte, c'est que ce n'est pas la fonction qui crée la personne ; c'est la personne qui investit la fonction.

Et ce n'est sans doute pas un hasard si ce sont surtout les titulaires d'un diplôme en sciences humaines qui sont engagés dans les maisons de justice, car nous sommes souvent des idéalistes.

En dépit des frustrations quotidiennes, nous parvenons tout de même à nous concentrer toujours sur les aspects pragmatiques et sur ceux qui sont l'essence même de notre activité, c'est-à-dire les citoyens, les clients avec lesquels nous travaillons.
Notre exposé de ce jour en est aussi une illustration. En effet, au sein du groupe de travail, il fallait être attentif aux nombreuses opinions différentes, difficultés et frustrations qui s'étaient manifestées.

Mais nous avons délibérément opté de les présenter sous la forme de réflexions et de traiter également les points que nous ressentons comme positifs et qui nous poussent à continuer à nous investir dans ce travail.

Cultivons cet esprit critique présent en chacun de nous au moment de notre engagement, communiquons, réfléchissons à nos pratiques quotidiennes pour qu'au bout du compte, le service offert par les maisons de justice à la société démocratique qui est la nôtre puisse être d'une meilleure qualité encore.

Groupe de travail 10 ans des maisons de justice :
Valerie Claus, An Schoofs, Mit Van Zaelen, Sonja Bylois, Martine Van den Bossche, Veerle Geerts, Nicole Boulanger, Jean Michel Brinaert, Charles Collette, Fabian Jeanmart

10 Ans Maisons de justice

Bilan & Perspectives

Actes
Colloque
2 & 3 décembre 2009



Federale Overheidsdienst Justitie
Service public fédéral Justice

.be